



VOUS ETES INSTRUCTEUR

Pour obtenir l'équivalence du certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique. (BOEN du 11 novembre 1999, article 4 du 4 novembre 1999) Vous devez faire votre **Demande d'équivalence** auprès du service « Mission aviation légère » du S.F.A.C.T. après accord du délégué C.I.R.A.S. de votre **Académies**.

Cette demande doit être accompagnée de la photocopie de votre brevet d'instructeur et d'une **attestation** par le délégué académique C.I.R.A.S justifiant de votre suivi à un cycle d'enseignement sur les règles de l'éducation nationale.

Les instructeurs qui souhaitent dispenser auprès des jeunes de l'éducation nationale une initiation, en vue d'obtenir le brevet d'initiation aéronautique, doivent contacter le délégué du C.I.R.A.S. (comité d'initiation de recherches aéronautiques et spatiales) de leur rectorat.

La formation théorique au brevet d'initiation aéronautique (B.I.A.) peut se faire auprès des jeunes de treize à vingt-cinq ans. Une initiation de la découverte du vol réel peut avoir lieu mais il convient d'établir une convention avec l'établissement d'origine du jeune. En pratique, il faut présenter un document détaillant toute l'organisation mise en place ainsi que les responsabilités qui incombent à l'instructeur C.A.E.A. Le document **Vols découverte** décrit toute la procédure à mettre en œuvre.

Pour toute précision concernant ce programme et supports pédagogiques, vous pouvez vous adresser au responsable de la commission nationale des examens B.I.A. et C.A.E.A, Charles PIGAILLEM (pigaillem@univ-paris12.fr).

Nous espérons que nos clubs et nos instructeurs contribueront à la formation de ces enseignants qui seront nos meilleurs ambassadeurs auprès des jeunes qu'ils formeront au B.I.A.

Dans cette perspective, je souhaite que les clubs, les instructeurs intéressés par ces actions se manifestent auprès du Conseil fédéral pour se faire connaître.

VOUS SOUHAITEZ PREPARER LE C.A.E.A.

Que vous soyez enseignant ou non, vous pouvez préparer l'examen du certificat aptitude à l'enseignement aéronautique (C.A.E.A.).

Cet examen de niveau Bac+2 est organisé chaque année au courant du mois de Mai par le délégué CIRAS de chaque académie. Le niveau théorique est assez élevé mais abordable après une préparation sérieuse.

L'université de Paris 12 (Créteil) organise une formation spécifique au printemps et fournit des documents pour préparer l'examen. Pour toute information complémentaire contacter, Charles PIGAILLEM (pigaillem@univ-paris12.fr).